

Dispositif	Projets Artistiques Globalisés
Territoires concernés	Les 4 départements de l'académie de Reims : Aube, Ardennes, Haute-Marne, Marne
Territoires prioritaires	Définis conjointement par le pôle DIC et le rectorat : <ul style="list-style-type: none"> • les REP et REP + • les zones rurales éloignées des équipements culturels • les Ardennes et la Haute-Marne • les zones blanches hors REP, REP+ et hors zones rurales = les établissements scolaires où le volet EAC n'est pas développé, n'ayant pas eu de projet d'envergure depuis plus de 3 ans, par exemple dans le péri-urbain
Contenus	Projet fédérateur de plusieurs classes, plusieurs niveaux, plusieurs établissements scolaires autour d'une problématique artistique et culturelle. 3 piliers de l'EAC : <ul style="list-style-type: none"> • voir = la rencontre directe avec les œuvres (ce dispositif privilégie la fréquentation des structures culturelles plutôt que la diffusion des œuvres au sein des établissements scolaires) • faire = 8h à 12h par classe (ateliers de pratique artistiques encadrées par des professionnels de la culture) • connaître (développement du sens critique et de l'analyse personnelle des élèves et mise en relation avec d'autres champs de connaissances) Formation des enseignants par des professionnels de la culture
Public	Élèves et leurs enseignants
Domaines (cf liste détaillée dans la convention EAC inter-académique Grand Est)	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine : musées, monuments historiques, archives, archéologie, architecture, labels Ville et Pays d'Art et d'Histoire, jardins remarquables, Maisons des Illustres, Patrimoine du XXème siècle, Sites remarquables du goût, centres culturels de rencontre, itinéraires culturels, ... • Industries culturelles : cinémas, presse et audiovisuel, livre et lecture, ... • Création : arts plastiques (dont arts graphiques et design) et métiers d'art, arts numériques, musiques, danses, théâtre, arts du cirque, arts de la rue, arts de la marionnette, conte, ...
Méthode	Partenariats à tous les niveaux : <ul style="list-style-type: none"> • entre DRAC et Rectorat (validation des projets en commission, évaluation) • entre structures culturelles et DSDEN (choix des établissements scolaires et suivi des actions sur le terrain) • entre structures culturelles et établissements scolaires (co-construction) • entre professionnels de la culture et enseignants (réalisation) L'accompagnement pédagogique est réalisé par les services éducatifs (enseignant relais) pour les structures culturelles qui en disposent, par les coordinateurs arts et culture des DSDEN et les conseillers pédagogiques pour les structures culturelles qui ne disposent pas de service éducatif.
écueils à éviter	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe pédagogique passe commande aux professionnels de la culture qui se retrouvent en situation de prestation de service sans respect de leur univers artistique et de leurs missions • Les professionnels de la culture construisent seuls les contenus culturels sans prise en compte des besoins, des attentes et des contraintes des équipes pédagogiques
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Avant fin décembre : prise de contact des professionnels de la culture avec les coordinateurs arts et culture des DSDEN • De Janvier à mai : construction du projet entre équipes pédagogiques et professionnels de la culture Fin-mai : dépôt du dossier <ul style="list-style-type: none"> • Fin-juin : commission • Année scolaire suivante : déroulé du projet
Moyens financiers	Dépenses éligibles DRAC : <ul style="list-style-type: none"> • 50€ /heure d'intervention des professionnels de la culture • déplacements, hébergements, repas des professionnels de la culture Dépenses éligibles rectorat : <ul style="list-style-type: none"> • heures supplémentaires pour les enseignants référents des PAG • frais de formation pour les enseignants Dépenses éligibles établissements scolaires (en partenariat avec les collectivités en fonction des territoires) : <ul style="list-style-type: none"> • billetterie • transports des élèves
Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • Rectorat : Eric-Marie Guérin eric-marie.guerin@ac-reims.fr • DRAC : Frédérique Petit frederique.petit@culture.gouv.fr • DSDEN Aube : Stéphanie Gillis (1^{er} degré) stephanie.gillis@ac-reims.fr et Xavier Mary (2nd degré) xavier.mary@ac-reims.fr ; Céline Lesigne celine.lesigne@ac-reims.fr (second degré et résidences) • DSDEN Ardennes : Stéphanie Médeau (conseillère pédagogique 1^{er} degré) stephanie.medeau@ac-reims.fr et Georges-André Vuaroqueaux (2nd degré) georges-andre.vuaroqueaux@ac-reims.fr Caroline Grosselin : caroline.grosselin@ac-reims.fr (1^{er} degré) • DSDEN Haute-Marne : Geneviève Fondeur (1^{er} et 2nd degrés) genevieve.fondeur@ac-reims.fr • DSDEN Marne : Régine Gauthier (1^{er} degré) regine.gauthier@ac-reims.fr et Céline Urbain (2nd degré) celine.urbain@ac-reims.fr